

FINANCE DURABLE

Rapport ESG-Climat CMAV

Article 29 de la Loi Énergie-Climat

Exercice 2024

Sommaire

1. Démarche générale de Malakoff Humanis sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	3
1.1. Présentation du Groupe.....	3
1.2. Résumé de la démarche.....	4
1.3. La communication auprès des clients	5
1.4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.....	5
1.5. Les adhésions	5
2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).....	7

Ce rapport porte sur CMAV, entité rattachée au [Groupe Malakoff Humanis](#). La démarche générale du Groupe, présentée dans cette première partie, s'applique à l'ensemble des entités assurantielles et de retraite complémentaire, y compris CMAV.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le [rapport CSRD du Groupe Malakoff Humanis](#) et dans le [rapport Article 29 de la Loi Energie-Climat de Malakoff Humanis](#)¹.

1. Démarche générale de Malakoff Humanis sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

1.1. Présentation du Groupe

Acteur majeur de la protection sociale paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis.

Notre Groupe propose des solutions simples et éthiques pour accompagner les entreprises et les particuliers (salariés, retraités, indépendants) sur des aspects essentiels de leur vie :

- La santé, pour un accès simple aux soins,
- La prévoyance, pour faire face aux aléas,
- L'épargne, pour préparer l'avenir,
- La retraite, pour préparer et vivre cette période.

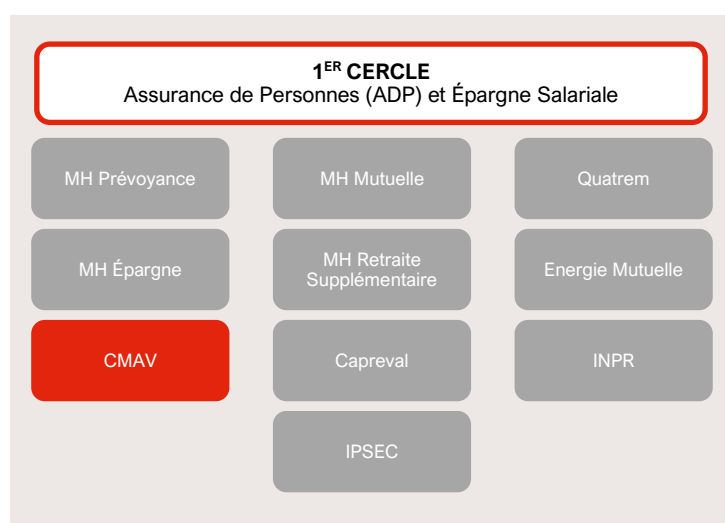
À but non lucratif, notre modèle repose sur la redistribution de nos bénéfices à nos clients, à la société et pour assurer notre résilience. Cette responsabilité est garantie par notre gouvernance paritaire et mutualiste, nos administrateurs étant des représentants de nos clients.

Le Groupe exerce trois métiers différents mais complémentaires :

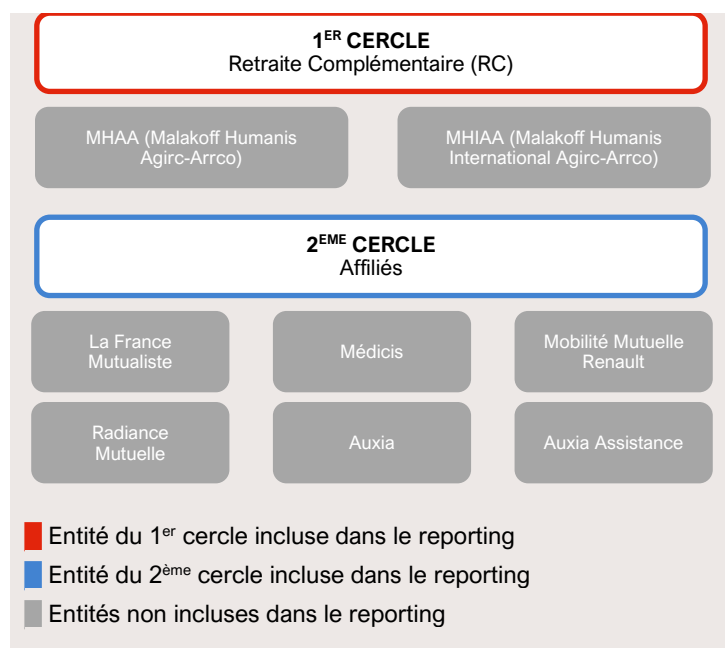
- **Assurance de personnes** en santé, prévoyance et épargne au service des entreprises, des branches professionnelles et des particuliers ;
- Gestion de la **retraite complémentaire** par délégation de la Fédération Agirc-Arrco ;
- Accompagnement dans la mise en place de solutions en **épargne salariale** et **épargne retraite**.

Périmètre de reporting

Ce rapport porte sur l'entité CMAV, relevant du périmètre de l'Association de Moyens Assurances de Personnes (AMAP) du Groupe Malakoff Humanis.



¹ Disponibles sur la page RSE du site internet de Malakoff Humanis : [Documents de reporting - RSE de Malakoff Humanis | Malakoff Humanis](#)



Les entités du **1^{er} cercle** regroupent celles directement rattachées aux activités d'Assurance de Personnes et de Retraite Complémentaire de Malakoff Humanis. Celles du **2^{ème} cercle** correspondent aux entités affiliées au Groupe Malakoff Humanis. Parmi elles, La France Mutualiste, Médicis, Mobilité Mutuelle Renault et Radiance Mutuelle disposent d'une gestion autonome et publient leur propre rapport Art29 LEC si elles y sont soumises, tandis qu'Auxia et Auxia Assistance sont pilotées par Malakoff Humanis. Ainsi, le rapport consolidé de Malakoff Humanis inclut les entités du 1^{er} cercle, ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance.

Dans le cadre de ce rapport, les termes « Malakoff Humanis » ou « MH » désignent l'ensemble des entités du 1^{er} cercle, ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Lorsqu'il ne s'agit pas de CMAV, le périmètre est précisé. Les termes « Groupe Malakoff Humanis » ou « Groupe » désignent les entités du 1^{er} cercle et du 2^{ème} cercle.

Chiffres clés de Malakoff Humanis

- Chiffre d'affaires : 7,52 Mds€
- Fonds propres : 10,5 Mds€
- Ratio de solvabilité : 272 %
- Résultat net : 211 M€

Projet d'entreprise 2023-2026

Malakoff Humanis s'est engagé dans un nouveau cycle stratégique pour la période 2023-2026 avec un projet d'entreprise (Smile 26) dont l'ambition est d'agir pour une protection sociale simple et responsable.

Conscient de l'importance des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour assurer la durabilité de son activité, le Comité Exécutif a dédié l'un des quatre piliers du projet d'entreprise à « **une contribution sociale, sociétale, éthique et environnementale renforcée** ». La démarche RSE se retrouve ainsi au cœur des orientations stratégiques.

1.2. Résumé de la démarche

CMAV s'inscrit dans la démarche ISR générale de Malakoff Humanis, présentée ci-après.

1.2.1. La démarche ISR globale mise en place par Malakoff Humanis

La politique d'investissement responsable de Malakoff Humanis² prévoit une démarche d'amélioration sur quatre thématiques jugées prioritaires : la **parité**, le **handicap**, le **changement climatique**, et la **biodiversité**.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'articule autour de trois axes complémentaires : l'inéligibilité d'**activités controversées**, une **politique d'investissement et d'engagement** intégrant des critères ESG, et la croissance des **investissements à contribution positive**.

² La politique ISR de Malakoff Humanis est disponible ici : [Documents de reporting – RSE de Malakoff Humanis | Malakoff Humanis](#).

La politique ISR de Malakoff Humanis s'applique à l'ensemble des actifs logés dans ses entités assurantielles et de retraite complémentaire. Toutes les entités du 1^{er} cercle, dont CMAV, s'inscrivent donc dans la démarche générale ISR de Malakoff Humanis. Les entités de cercle 2 intègrent progressivement les axes de la politique ISR.

	Social	Environnemental
Exclusion	Tabac, paradis fiscaux, armes controversées	Charbon thermique, énergies fossiles non conventionnelles
	Exclusion des 20 % des actifs les moins bien notés ESG	
Engagement	Engagement sur les thèmes parité et handicap	Engagement sur les thèmes biodiversité et climat
	Politique de vote propre ³	
	+ 1,5 milliards d'euros d'investissement à additionnalité entre 2023 et 2026 ⁴	
Investissement à additionnalité	Investissement en logements sociaux, obligations sociales, et fonds d'impact santé, inclusion, etc. Création d'un fonds social avec Sienna	Investissement en immobilier certifié, obligations vertes, fonds d'infrastructures d'énergie renouvelable, fonds à thématique environnementale.

1.3. La communication auprès des clients

Malakoff Humanis a fait de la clarté une exigence dans toutes ses activités depuis deux ans. L'objectif est que chaque client sache ce à quoi il s'engage et ce à quoi il a droit en étant assuré par notre groupe. Les nouvelles offres sont testées auprès de clients ou prospects, pour nous assurer qu'elles sont faciles à comprendre et répondent à leurs attentes. Nous travaillons nos courriers, contrats, espaces clients pour les rendre plus clairs et accessibles, sans jargon technique ou administratif.

En épargne, nous proposons des offres éthiques avec des frais réduits, pas de frais cachés, des placements responsables et assurant un bon rendement. Une documentation est mise à disposition avant toute décision de souscription. Cette documentation intègre des informations extra-financières telles que les annexes SFDR ou les stratégies d'investissements des fonds sélectionnés dans le produit.

La politique ISR figure sur le site internet de Malakoff Humanis dans une section dédiée et est accessible à tous (<https://www.malakoffhumanis.com/groupe/reporting-rse-malakoff-humanis/>). Les grandes caractéristiques sont précisées dans les documents de reporting CSRD et dans le rapport ESG – Climat, également disponible sur la page reporting RSE du site internet.

Par ailleurs, une page dédiée aux engagements environnementaux est disponible sur le site internet de Malakoff Humanis (<https://www.malakoffhumanis.com/groupe/nos-engagements-environnementaux/>).

1.4. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Les critères de la politique ISR de Malakoff Humanis sont systématiquement intégrés dans les appels d'offre des mandats et des fonds dédiés. Ils figurent dans les conventions de gestion mises en place avec les gérants.

Au-delà d'une simple intégration, la capacité d'une société de gestion à appliquer et respecter nos lignes directrices ISR est un prérequis.

Des sujets tels que le climat, la biodiversité ou l'engagement sont également de plus en plus regardés ; une société de gestion mûre sur l'un ou plusieurs de ces sujets peut se démarquer d'autres acteurs qui n'auraient pas encore intégrés ces enjeux à leur gestion.

1.5. Les adhésions

Malakoff Humanis dans sa volonté d'échanger avec les acteurs de l'ISR et de participer aux réflexions et aux engagements, est adhérent du FIR. En 2024, l'équipe ISR de Malakoff Humanis a continué à contribuer à plusieurs travaux de place :

³ Malakoff Humanis suit les mêmes principes que ceux définis dans la politique de vote de l'Agirc-Arrco ([Politique_de_vote_Agirc-Arrco.pdf](#)).

⁴ En cumulé depuis 2023. La cible 2026 (initialement 1,3 Mds€) a été revue à la hausse compte-tenu des résultats 2024.

- Un groupe de travail social lancé au second semestre 2023 et co-piloté par la directrice des investissements de Malakoff Humanis a publié fin 2024 un livre blanc synthétisant des propositions de mesures sociales. Le FIR a été accompagné de France Invest et de FAIR sur ce projet ; une vingtaine d'investisseurs y ont participé.
- A la suite du constat suivant : les enjeux du handicap ne sont peu voire pas intégrés à l'évaluation des émetteurs, ce qui rend sa prise en compte très difficile pour un investisseur, un groupe de travaillé a été lancé début 2024. Les membres du groupe travaillent à une meilleure intégration des enjeux de handicap.

Les **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)** ont été lancés par les Nations-Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire pris par les acteurs financiers sur la prise en compte des aspects extra-financiers. Malakoff Humanis est membre des Principes pour l'Investissement Responsable. A ce titre, le groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, à sensibiliser ses parties-prenantes, et à rendre compte des démarches d'amélioration mises en œuvre.



Aux engagements cités ci-dessus s'ajoute la **réalisation du rapport PRI**. Malakoff Humanis ayant adhéré aux PRI en 2023, la première année de rédaction du rapport volontaire sera en 2025. L'équipe ISR aura la charge de sa réalisation.

2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Depuis que Malakoff Humanis a cédé la majorité du capital de la société de gestion Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (MHGA, devenu Sienna Gestion) à Sienna Capital le 15 mars 2022, aucune définition ni commercialisation de produits financiers n'est faite par le groupe Malakoff Humanis hors activité épargne.

80% des investissements à fin 2024 intègrent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Classe d'actif	Libellé	Classification SFDR
Coté	SELECTION VALEURS MOYENNES	8
Coté	LBPAM ISR Actions Euromonde	8
Coté	LBPAM ACTIONS CROISSANCE EURO	8
Coté	MH EDRAM HYBRIDES CORPORATE	8
Coté	FEDERIS ISR EURO	8
Coté	LBPAM ACTIONS VALUE EURO	8
Coté	LBPAM ACTIONS EURO LARGE CAP	8
Coté	NATIXIS CASH EURIBOR	8
Coté	EDR FINANCIAL BONDS	8
Coté	LBPAM SELECTION ACTIONS EMERGENT	8
Coté	TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR	8
Coté	LBPAM SELECTION PRO RENDEMENT GLOBAL	8
Coté	LBPAM PRO ALTO	8
Coté	CANDRIAM BONDS EURO HIGH YIELD	8
Coté	UBS CONVERT GLOBAL	8
Coté	UNION PLUS	8
Immobilier	OPCI VIVALDI	8
Non coté	RIV.EURO D.INFR.2	8
Immobilier	MH PUCCINI	8
Non coté	Kartesia Credit Opportunities V	8
Coté	LBPAM ISR AVENIR EURO	8
Coté	MM STRATIC	8
Coté	SIENNA MONETAIRE	8
Coté	MH AMUNDI ACTIONS USA	8
Coté	MH AMUNDI ACTIONS EURO	8
Coté	MH AMUNDI ACTIONS ASIE PACIFIQUE	8
Coté	UNION CASH	8
Coté	SLF MONEY MARKET EURO	8



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris